PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

Vivre sa retraite paisiblement en toute sécurité, conserver ses habitudes, sa liberté personnelle, son autonomie tout en bénéficiant des services collectifs, c'est ce que vous offre la Résidence « Le Val Fleuri ».

Située à Venansault, commune rurale du pays Yonnais, la résidence « Le Val Fleuri » est implantée à proximité du centre bourg. Son environnement paysagé et particulièrement la base de loisirs sont des lieux propices à la promenade et à la détente.

HISTORIQUE

Ouverte depuis le 1er juin 1991 et agrandie en 1996, la résidence est un établissement public d'une capacité de 66 lits dont 2 d'hébergement temporaire, elle est conventionnée EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) depuis le 1er janvier 2003.

La résidence « Le Val Fleuri » est gérée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune de Venansault. La présidence est assurée par Monsieur Le Maire et la direction par Sonia LAUTRU.

CONDITIONS D'ADMISSION

La résidence accueille des personnes à partir de 60 ans, accordant une priorité aux habitants de Venansault ou de leurs familles, puis qui habitent les communes environnantes : Landeronde et La Génétouze.

Un dossier administratif, complété d'un dossier médical rempli par votre médecin traitant, est alors établi puis enregistré en liste d'attente. Lors de votre admission, un rendez-vous est fixé avec le médecin coordonnateur et/ou l'infirmière référente de l'établissement et la direction afin d'établir au mieux les modalités de votre accueil.

Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement vous sont remis à votre arrivée.

La résidence « Le Val Fleuri » est agréée au titre de l'aide sociale départementale. Vous devez constituer un dossier lorsque les ressources ne suffisent pas à couvrir les frais de séjour. De plus, vous pouvez établir une demande d'allocation logement.

L'établissement a souscrit auprès de son assureur un contrat responsabilité civile pour l'ensemble des résidents. Nous vous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur ou de sommes importantes. En cas de perte ou de vol, l'établissement décline toute responsabilité.

VOTRE CHAMBRE

Chaque chambre est équipée :

- d'une salle d'eau avec lavabo, douche et W.C
- d'une kitchenette avec réfrigérateur
- d'un placard – penderie
- d'un système d'appel malade permettant un contact permanent avec le personnel
- d'une installation téléphonique avec numéro personnel
- d'une prise de télévision

Votre chambre est votre domicile, votre intimité est respectée, n'hésitez pas à la personnaliser avec du petit mobilier et des objets personnels. Chaque appartement est doté d'un lit et d'un chevet.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de fumer dans votre appartement. De plus, nous vous demandons d'éviter les tapis pour prévenir les risques de chutes et tout article classé non feu (coussin, couverture, dessus de lit…).

Fermez bien la porte à clé lorsque vous quittez votre appartement.

ORGANISATION AU SEIN DE LA RÉSIDENCE

Vous êtes libres d'organiser vos journées comme bon vous semble. Aussi, dans la mesure de vos possibilités vous devez conserver une petite activité afin de maintenir au mieux votre autonomie.

Aucun horaire n'est imposé, sauf pour les repas. Les sorties sont libres, nous vous recommandons par souci de sécurité de signaler vos absences au secrétariat ou auprès du personnel de service.

Votre courrier sera distribué dans votre boite aux lettres située au rez de chaussée en salle d'animation. Une clé vous sera remise à votre entrée.

Votre famille et vos amis peuvent venir vous visiter à tout moment, sous réserve bien sûr de ne pas gêner les autres résidents ou le personnel dans son travail.

LE SOIN

Notre objectif est d'assurer votre bien-être, grâce à des soins individualisés qui prennent en compte votre degré d'autonomie. Cela implique une équipe soignante qualifiée et motivée constituée d'un médecin coordonnateur, d'infirmières et d'aides soignantes.

Chaque résident a le libre choix de son médecin traitant et des divers intervenants paramédicaux.

- Les infirmières sont présentes :
    - du lundi au vendredi de 7h00 à 19h30
    - le samedi et dimanche de 7h00 à 13h30 et de 15h30 à 19h00

- Les aides soignantes assurent tous les jours de 7h00 à 21h00 des soins relationnels, d'hygiène pour votre confort et votre bien-être. Nous assurons l'accompagnement en fin de vie. Après le départ des infirmières, le service de soins prend le relais.

- Le personnel de nuit effectue les soins et veille à la sérénité au sein de la structure de 21h00 à 7h00.

L'établissement s'adapte à votre prise en charge en fonction de votre état de santé si celui-ci n'exige pas de soins incompatibles avec nos moyens.

L'ENTRETIEN

Ménage

Le ménage de votre chambre est effectué une fois par semaine voir plus selon les besoins. Toutefois, vous pouvez selon vos possibilités participer à la bonne tenue de votre logement.

Lingerie

Tous vos vêtements (sauf le linge délicat) sont entretenus par le personnel de lingerie. Lors de votre entrée, ils doivent être marqués à votre nom et prénom au moyen d'étiquettes cousues, de même que tout le linge ou vêtements acquis par la suite. En cas de perte de linge non marqué, l'établissement décline toute responsabilité.
Le linge de lit est fourni ainsi que les serviettes de table et le linge de toilettes.

Maintenance

Un agent d'entretien intervient du lundi au vendredi, le matin ou l'après – midi pour toutes vos réparations.

LA RESTAURATION

Le chef cuisinier et son équipe en relation avec une diététicienne vous proposent une cuisine traditionnelle. Les principaux régimes prescrits sont respectés.

Le petit-déjeuner est servi en chambre, les autres repas sont servis en salle à manger :

- Petit déjeuner à partir de 8h00
- 12h00 pour le déjeuner,
- 16h00 pour le goûter dans le grand salon,
- 18h30 pour le dîner.

Vous avez la possibilité d'inviter parents et amis, hors week-end et jour férié, en faisant la demande auprès du secrétariat 72 h à l'avance.

L'ANIMATION

L'animation est une démarche d'accompagnement au quotidien. L'animatrice vous propose un programme diversifié :

- Activités de vie quotidienne (bricolage, cuisine, jardinage…)
- Activités ludiques (jeux de cartes, jeux de société, informatique, loto...)
- Lecture du journal (tous les matins)
- Ateliers mémoire
- Groupes de discussion
- Gym douce
- Chorale
- Animations festives (spectacles, anniversaires…)
- Rencontres inter-générations
- Sorties

Un groupe de bénévoles apporte son aide précieuse pour participer à certaines activités.
Une gazette est éditée tous les 2 mois afin de vous informer de ce qui se vit à la résidence.

Chaque après-midi, des résidents se retrouvent autour d'une activité, ex : Gym douce.

Atelier jardinage

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance consultative, de concertation et de dialogue entre les résidents, les familles et le personnel. Chaque membre du CVS est élu pour un mandat de deux ans et assiste aux réunions qui ont lieu 3 à 4 fois par an. Au cours de ces réunions, les membres du CVS donnent leurs avis et émettent des propositions sur toutes les questions liées à la vie de l'établissement (animations, données financières, travaux, investissements, quotidien…) auprès des élus et de la direction.

Le CVS se compose :

- ⇨ de représentants des familles : 3 titulaires et 3 suppléants
- ⇨ de représentants des résidents : 3 titulaires et 3 suppléants
- ⇨ de représentants du personnel : 3 titulaires et 3 suppléants
- ⇨ de la direction de l'EHPAD, de Monsieur le Maire et de son adjoint en charge de l'action sociale.

Le CVS vise à renforcer la participation des usagers au fonctionnement et à la vie de l'établissement.

Lors des élections du 2 octobre 2017, Madame Marie Jo GIRAUDEAU, fille de résident a été élu présidente. Pour toutes questions ou suggestions, vous pouvez lui adresser vos demandes : marcel.giraudeau@wanadoo.fr

Le salon

La bibliothèque est située dans le grand salon, vous pouvez y retirer des livres ou regarder la télévision.

Le culte

La salle de culte, pour le recueillement et la prière, est ouverte en permanence. La liberté de culte est respectée. Une aumônerie soutenue par le **S**ervice **E**vangélique des **M**alades est à la disposition des résidents qui le souhaitent.

La messe est célébrée une fois par semaine le jeudi à 17h00.

Coiffure – Esthétique – Pédicure

Un salon de coiffure est à votre disposition au premier étage, secteur des Bleuets.

Vous êtes libre de faire venir la personne de votre choix, soit au salon, soit dans votre chambre.

L'Arôme des pensées

L'arôme des pensées est une unité de vie que nous avons ouverte en septembre 2008. Ce projet a permis d'accompagner 6 de nos résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de type apparenté, à raison de 5 jours par semaine, de 10 h 00 à 17 h 00.
Depuis le 1er septembre 2014, un lieu de vie adapté a été construit pour pouvoir accueillir 12 de nos résidents dans de meilleures conditions.

Des activités sont menées tout au long de la journée par trois aides soignantes ou aides médico-psychologiques.

Nous leur proposons des animations thérapeutiques, occupationnelles, des ateliers mémoire, gymnastique. Nous essayons de faire revivre aux résidents leur quotidien en adaptant nos activités comme la mise en place du couvert, le nettoyage de la vaisselle. L'activité ne doit pas être le but en soi, mais un moyen d'apporter du bien être, elle est un outil permettant de rassurer la personne.

Le jardin de « Radégonde »

Depuis juin 2010, un jardin à visée thérapeutique a été réalisé, ouvert à tous les résidents et leurs familles. Il contribue à établir une relation sensible dans le temps et l'espace entre la personne âgée et le paysage.